Journal of Economics, Finance and Management (JEFM)
ISSN: 2958-7360
Vol. 5, No. 6, November 2026
*This is an open access article under the CC BY-NC-ND license.*

# Cross-analysis of tax revenues and official development assistance (ODA) : the case of Mali

## Analyse croisée des recettes fiscales et de l'Aide Publique au développement (APD) : cas du Mali

**Dramane Lassana TRAORÉ**
Centre Universitaire de Recherches Economiques et Sociales **(CURES)**
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion **(FSEG)**
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) - Mali
**Mouctar TRAORE**
Centre Universitaire de Recherches Economiques et Sociales **(CURES)**
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion **(FSEG)**
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) - Mali
**Moussa BATHILY**
Centre Universitaire de Recherches Economiques et Sociales **(CURES)**
Faculté des Sciences Économiques et de Gestion **(FSEG)**
Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) - Mali

**Résumé :** La fiscalité est un des principaux instruments de politique économique dont dispose un gouvernement pour faire aux besoins de financement de son développement. Les données montrent clairement que l'aide est en déclin, comparative aux recettes fiscales qui ne cessent d'augmenter. D'ailleurs, le pays n'a pas encore atteint son potentiel fiscal maximal et dispose de possibilité de mobilisation des recettes fiscales à travers d'autres secteurs comme l'agriculture, l'informel de façon général, les télécommunications et le numérique, l'exploitation minière, le patrimoine immobilier. Il y a une réelle nécessité de politiques économiques ciblées (lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, harmonisation fiscale, etc…) pour renforcer le potentiel fiscal. La politique fiscale est et reste un instrument privilégié pour l'Etat afin de combler les déficits budgétaires en termes de mobilisation des recettes fiscales. Si la PONAGA a pour finalité de renforcer l'efficacité de l'aide, sa mise en œuvre engendrera plusieurs dividendes (financement des fonds spéciaux, financement des projets structurants, etc.)

Le Mali se trouve dans une dynamique de transition fiscale, dans la mesure où les recettes fiscales intérieures devraient largement se substituer aux recettes fiscales de porte. Ce qui permet au pays de sortir du pied de la double dépendance (APD et recettes fiscales de porte). L'élaboration d'une stratégie de financement durable semble nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2063. Pour ce faire, la mobilisation des recettes fiscales est un défi permanent et stratégique pour l'Etat. Au regard du potentiel et de l'effort fiscal, la rationalisation des dépenses fiscales et la promotion du civisme fiscal apparait comme deux leviers importants de la politique fiscale à long terme. Cette stratégie devrait permettre de réduire la dépendance vis-à-vis l'APD et de la dette, en intégrant la dynamique d'une transition fiscale déjà favorable à la substitution entre recettes fiscales intérieures et recettes fiscales de porte. Toute chose qui serait favorable à une rationalisation des choix budgétaires en faveur des investissements de transformation structurelle.

**Mots clés: recettes fiscales, aide publique au développement, défis de financement, perspectives**.

**Digital Object Identifier (DOI):** https://doi.org/10.5281/zenodo.**24013214**

## 1. Introduction

Ces dernières années le monde est soumis à des contingences géopolitique et géostratégique. La guerre en Ukraine et très recensement les décisions américaines de réduire leur aide publique au développement (APD) et de quitter 66 institutions internationales, sont des éléments qui illustrent la complexité des perspectives mondiales. Il s'en résulte une réorientation des priorités des donateurs qui entrainent la baisse de l'APD. Cette baisse de l'APD est déterminée par plusieurs facteurs, notamment, économiques et géopolitiques (priorité à la défense, recentrage sur intérêts nationaux), entraînant des coupes dans le soutien aux organisations internationales, malgré les besoins persistants dans les pays bénéficiaires. Les pays riches font faces à des contraintes budgétaires, réduisant les marges pour l'APD. La hausse des budgets de défense et de sécurité, due aux tensions géopolitiques, détourne des fonds de l'aide au développement. Ces réorientations entrainent un affaiblissement du multilatéralisme, avec moins de contributions aux agences de l'ONU, avec comme conséquences spécifiques la réduction des possibilités budgétaires des Etats, le recourt à d'autres sources de financement (sur les marchés financiers), la limitation des possibilités de conduite des politiques nationales.
Cette situation oblige les pays en développement comme le Mali à se repositionner sur la collecte des ressources intérieures ainsi que d'autres sources alternatives de financement du développement. Les recettes fiscales sont les plus concernées en termes d'alternatives à la baisse de l'APD. Sans nulle doute, la principale source de revenus de l'Etat est l'impôt, qui est perçue pour financer les infrastructures sociales et économiques, telles que l'électricité, les écoles, les hôpitaux, les barrages, les routes. L'insuffisance des ressources publiques nécessite une implication des citoyens, en imposant des taxes à tous ceux qui sont en droit de les payer (individus et entreprises). La mobilisation des recettes fiscales est donc devenue l'un des défis les plus pressants qui se posent au gouvernement du Mali. Il s'efforce d'accroître ses ressources pour avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable tout en préservant la viabilité des finances publiques. La mobilisation des ressources internes, notamment fiscales est devenue un enjeu crucial pour les pays en développement (Diarra, 2012 ; Yohou et al., 2016). En effet, en septembre 2015, les pays ont adopté un nouvel agenda international à savoir les Objectifs du Développement Durable, qui constitue une nouvelle feuille de route ambitieuse pour faire face aux grands enjeux mondiaux : réduire la pauvreté et lutter contre les inégalités, la faim et le changement climatique d'ici 2030. L'atteinte de ces objectifs nécessite d'importantes sources de financements, notamment pour les pays bénéficiant de l'aide internationale.

Plus récemment, l'adoption par le gouvernement de la vision 2063 assortie d'une stratégie décennale, la SNEDD 2024-2033 met en exergue la nécessité de mobiliser plus de ressources en faveur du développement. La mise en œuvre des projets structurants devrait nécessiter plus de ressources intérieures pour atteindre les objectifs de la SNEDD. Face à la baisse constatée de l'aide publique au développement et face à l'immensité des besoins de développement du pays, surtout à travers les réponses à apporter aux conséquences des crises, le potentiel fiscal reste une alternative réaliste dans les années à venir. Dans ce contexte, le rôle des ressources fiscales devient alors particulièrement important, vue que l'assistance financière des donateurs traditionnels ne cesse de baisser significativement pour répondre aux besoins futurs et grandissants de financement du développement. L'objectif de cette note est de passer en revue l'évolution des recettes fiscales et de l'APD, en vue de poser les réflexions sur la nécessité de renforcer la mobilisation des recettes fiscales à travers une meilleure identification du potentiel fiscal, dont le pays dispose dans différents domaines. En effet, l'APD (dont et prêts) est un complément aux ressources dont l'Etat a besoin dans le cadre du financement de son déficit et des besoins directs des populations en termes de services publics.

## 2. Le cadre conceptual

### 2.1. Performances récentes

Depuis 2012, le Mali est dans un contexte de crise sécuritaire et politique. A cette crise et ses multiples conséquences se sont greffées d'autres crises comme la crise sanitaire liée au COVID 19 et plus récemment (2024) les inondations. Malgré cette situation, le taux de croissance a progressé, en passant de 3,1% en 2021 à

5,9% attendu en 2025. Le déficit budgétaire de 2024 est ressorti à 2,6% par rapport à une prévision de 4,4%. Le niveau d'endettement du Mali a été maîtrisé avec un taux qui est passé de 51,6% du PIB en 2021 à un niveau attendu de 50,9% en 2025 (DGB, 2025).

Parmi les contraintes et difficultés, on peut noter précisément que : (i) la BCEAO a resserré sa politique monétaire, ce qui freine la mobilisation des ressources sur les marchés financiers et impacte l'exécution des dépenses ; (ii) les ressources du financement extérieur du budget spécial d'investissement ont été faiblement mobilisées, ce qui a impacté l'exécution des dépenses en capital et a conduit à financer le déficit budgétaire essentiellement avec les fonds mobilisés sur les marchés financiers. Cette situation explique en partie les mesures de régulation budgétaires intervenues en cours d'exécution ; (iii) la gestion des contrats de baux en lien avec les inscriptions budgétaires tend à constituer des stocks d'arriérés dont la gestion devient de plus en plus difficile[1]. Les mesures envisagées pour soutenir la mobilisation des recettes concernent, entre autres : i) l'accélération du processus d'adoption des textes relatifs à la taxation des propriétés foncières, bâties et non bâties ; ii) l'opérationnalisation du nouveau code minier et la loi sur le contenu local ; iii) l'opérationnalisation des mesures relatives à la dénonciation par le Gouvernement de la Convention du 22 septembre 1972 signée à Paris entre le Gouvernement de la République du Mali et le Gouvernement de la République Française « tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, d'impôts sur les successions, de droits d'enregistrement et de droits de timbres » ; iv) la poursuite de la mise en œuvre de la loi déterminant le cadre général du régime des exonérations fiscales et douanières au Mali. Les actions futures visent à améliorer l'efficacité de la dépense publique à travers : (a) l'évaluation du budget-programmes et la mise en œuvre des recommandations y afférentes ; (b) l'amélioration de la qualité de la programmation des dépenses par l'opérationnalisation du plan d'engagement ; (c) l'amélioration des processus de prévision et d'exécution budgétaire par le renforcement de l'analyse des risques budgétaires ; (d) la poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale grâce à la mise en œuvre du pacte de stabilité sociale et de croissance ; (e) la poursuite du renforcement du processus de sélection et de mise en œuvre des projets d'investissement[2].

### 2.2. Vision 2063 et sa stratégie décennale

La Vision 2063 constitue un document de référence dans la mise en œuvre de la politique budgétaire dans les années à venir. Elle sera mise en œuvre à travers la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD), dont la première décennie porte sur la période 2024 à 2033. Ainsi, il est prévu entre autres : i) la diversification des sources de financement notamment celles extérieures, ii) le renforcement de la mobilisation des ressources internes, la mise en œuvre d'une stratégie efficace d'endettement, iii) la transformation structurelle de l'économie malienne, iv) la réalisation des projets structurants et intégrateurs. Cette vision a fait l'objet d'un cadrage macroéconomique et budgétaire pour définir clairement les contours du financement de sa mise en œuvre.

Par ailleurs, les principaux risques budgétaires peuvent se résumer, entre autres : aux aléas climatiques (sécheresse et inondations), à la volatilité du prix des matières premières et des taux de change, à la vulnérabilité financière de certaines entreprises publiques et des Organismes de Sécurité Sociale, et aux actions légales contre l'Etat.

### 2.3. Importance des revenus fiscaux intérieurs

Les revenus fiscaux occupent une place centrale dans l'économie moderne, allant bien au-delà de leur simple fonction de financement public. Donc, une forte mobilisation des revenus fiscaux internes au niveau du pays est une garantie pour la conduite autonome des politiques souhaitées. Ils représentent un pilier fondamental de la structure socio-économique d'une nation, étroitement lié à la redistribution de la richesse, à la régulation économique et à la promotion de l'équité sociale. En alimentant les dépenses publiques, ces fonds soutiennent des infrastructures essentielles et des politiques de protection sociale, contribuant ainsi à réduire les inégalités et à lutter contre la pauvreté (Culpeper & Bhushan, 2010). Les revenus fiscaux sont des outils puissants de

[1] HAIDARA Ahmadou Tijani (2025), état des finances publiques au Mali, *Conférence de lancement du processus budgétaire 2026,* Direction Générale du Budget (DGB), 27 février

[2] Idem

politique économique, permettant aux gouvernements d'influencer les comportements des acteurs économiques en favorisant certains secteurs prioritaires ou en dissuadant des pratiques jugées nuisibles à la société, telles que la pollution environnementale ou les risques financiers. En conséquence, l'efficacité dans la collecte des recettes fiscales demeure une préoccupation majeure, nécessitant la mise en place de systèmes de prélèvements obligatoires optimisés pour maximiser les revenus tout en réduisant les coûts associés à la fiscalité, tels que les charges administratives et l'évasion fiscale. Pour ce faire, l'établissement de politiques fiscales robustes et une administration fiscale renforcée jouent un rôle crucial dans la mobilisation des recettes fiscales. Malgré les initiatives de réforme des administrations fiscales dans les pays en développement, visant à accroître leur capacité de collecte et leur efficacité fiscale, de nombreux pays continuent de faire face à un déficit budgétaire structurel en raison d'une collecte de recettes inefficace.

Selon le FMI (2023), les pays d'Afrique subsaharienne pourraient augmenter leurs recettes fiscales de manière significative en améliorant l'efficacité de leurs systèmes de perception et en introduisant des changements institutionnels. Cette situation souligne l'urgence de renforcer la capacité de génération de recettes domestiques, notamment face aux défis persistants liés à l'emprunt et aux coûts élevés associés à celui-ci (Koné, Tiémélé, 2024 : 1038).

Historiquement, le Mali présente un ratio de pression fiscale oscillant autour de 12% à 15% du PIB, ce qui demeure en deçà du critère de convergence de l'UEMOA fixé à 20%. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs structurels, notamment :

• une part prépondérante du secteur informel difficilement saisissable par l'impôt ;
• le poids important des exonérations accordées au secteur minier et aux produits de première nécessité ;
• la dépendance aux taxes douanières, vulnérables aux chocs logistiques et géopolitiques.

## 3. Revue de la littérature sur la dynamique des recettes fiscales et de l'APD

### 3.1. Effets de l'APD sur le développement

Plusieurs théories mettent en avant le rôle et les effets de l'APD sur la croissance et le développement d'un pays, notamment : *L'efficience et l'aide internationale : l'optimum de Pareto, la théorie de Big push, La théorie du cercle vicieux, la* théorie néoclassique de Rostow et le modèle de double déficit de Chenery et Strout (Benjamin, Jean-Hélène & Arsène, 2021 : ). Sans etre exhaustif, l'objectif de cette partie est de faire un rappel de ces quelques théories et de passer en revue des études empiriques sur le rôle de l'APD.

***L'efficience et l'aide internationale : l'optimum de Pareto***

Du point de vue de l'efficience, si l'on cherche dans la théorie économique ce qui peut justifier l'aide internationale, on est amené à considérer l'existence de biens publics mondiaux (paix, environnement, santé), de certains défis planétaires (pauvreté, migration) et des externalités interétatiques. L'aide internationale est dans ce cas la politique à mener pour améliorer le bienêtre de tous: il s'agit donc d'une politique Pareto optimale, et donc efficiente.

***La théorie de Big push***

Les travaux de Rosenstein Rodan (1943) *« les problèmes de l'industrialisation de l'Europe de l'Est et du Sud-Est »* ont donné naissance à la théorie du Big push selon laquelle, la solution pour sortir les pays pauvres de leur trappe à pauvreté serait d'y investir massivement via l'aide internationale. Rosenstein souligne en substance que des apports massifs en capitaux extérieurs doivent permettre aux pays pauvres de financer leurs investissements et de brûler des étapes préalables au décollage. Sachs Jeffrey s'aligne à cette approche et défend l'idée d'une trappe de la pauvreté, de laquelle un pays pauvre ne peut se sortir sans un apport financier extérieur (Sachs, 2005). En opposition, la vision plus extrémiste, (Easterly, 2009 ; Moyo, 2009a) se sont attaqués à l'idée du *Big Push* avec des arguments tirés de la tradition du choix public. Easterly qui s'oppose à Sachs, avait montré en 2009 que l'aide n'achète pas la croissance, et cela indépendamment du montant des sommes déboursées. Il a insisté sur l'existence de deux scandales dans le monde à savoir : (1) l'existence de plusieurs pauvres dans un monde riche et (2) la somme déboursée d'aide au développement (soit 2300 milliards) depuis un demi -siècle n'a produit que peu de résultat (Easterly, 2009). Selon lui, l'aide se borne à élargir et à renforcer les pouvoirs centraux. Pourtant Stiglitz (2002) pense que, même si l'aide n'a pas toujours fonctionné, elle a joué un rôle stratégique dans la croissance et la lutte contre la misère dans nombreux pays en voie de développement.

Dambisa Moyo n'est pas aussi d'accord des arguments avancés par Sachs et Stiglitz. Dans son ouvrage *« Aide fatale »*, le souhait de Moyo (2009) n'est que la mort de l'aide du fait qu'elle encourage la corruption, ralentit la croissance et décourage la libre entreprise. Moyo et Easterly rendent l'aide responsable quasiment de tous les maux de l'Afrique, en allant jusqu'à dire qu'elle a contribué à rendre les pauvres encore
plus pauvres (Moyo, 2009a ; Easterly, 2009 ). Moyo a beaucoup insisté dans son ouvrage sur la nécessité d'ouvrir l'Afrique au commerce mondial, de supprimer les subventions aux agriculteurs européens et américains qui concurrencent déloyalement les agriculteurs des pays aidés. Ces critiques à l'encontre de l'aide ne datent pas d'aujourd'hui. Peter Bauer (1972) estimait que l'aide se limite à enrichir les élites des pays bénéficiaires et dans une remarque ironique restée célèbre, déclara : « *l'aide est un processus par lequel les pauvres des pays riches subventionnent les riches de pays pauvres » (*.

***La théorie du cercle vicieux***

Dans les années 50, Ragnar Nurske a avancé l'idée selon laquelle les pays sous-développés se trouveraient dans cette spirale qu'il a appelé « *Cercle vicieux de la pauvreté* » qui donne beaucoup de difficulté pour amorcer le développement économique (Nurske , 1953). Cette approche voit dans la pauvreté la cause essentielle du sous-développement (Kitsali K., 2013).

Nurske a formulé une célèbre citation selon laquelle *« un pays est pauvre parce qu'il est pauvre*». Celle-ci ne reflèterait qu'une idée commune : le développement est une question d'argent (Perkins D. *et* al. 2014). Dans ce contexte, le financement extérieur est un besoin absolu pour casser ce cercle vicieux et pallier à l'insuffisance de l'épargne et déclencher le processus d'investissement (Kitsali K., 2013)[ Benjamin, M. B. ., Jean-Hélène, K. K. ., & Arsène, M. B. . (2021 : 2-6).

**Théorie néoclassique de Rostow**

Comme les deux précédentes théories, Walt Rostow justifie le sous-développement des PVD par l'insuffisance de l'épargne intérieure. En fait, il voit dans l'aide un outil de financement des investissements et d'augmentation des réserves de capital dans les pays en développement (Rostow W.1960). Comme l'épargne intérieure est insuffisante pour réaliser un niveau donné de croissance, le pays devrait faire appel aux capitaux étrangers, c'est-à-dire aux aides. Le pays devrait utiliser ces aides pour investir et obtenir de la croissance, mais il doit les utiliser efficacement.

**Le modèle de double déficit de Chenery et Strout**

Le modèle de double déficit (two-gap) a été développé au milieu des années 1960. L'idée de base était que le processus de croissance des pays les moins avancés était freiné par une épargne domestique et des réserves en devises trop faibles (double déficit) (Chenery et Strout, 1966). D'après eux, les exportations constituent une source de devises permettant de financer les importations. Ainsi, un déficit du commerce extérieur se traduit par une insuffisance des ressources nécessaires pour le financement des importations. Il est alors très vite apparu comme évident qu'une aide financière (comblant ces déficits) de la part des pays industrialisés ayant, eux, réalisé leur décollage économique, permettrait de favoriser celui des pays en voie de développement.

**Effets de l'aide selon quelques études empiriques**

*L'aide n'influe pas sur la croissance et peut même la freiner*

Griffin et Enos (1970) ont été parmi les premiers à remettre en question l'efficacité de l'aide dans une étude empirique, qui a fait état d'une corrélation simple négative entre l'aide et la croissance dans 27 pays. Boone (1994) a conclu qu'il y a absence de corrélation positive entre l'aide et la croissance, bien que les résultats de son étude aient été sujets à des critiques (qualité
douteuse). Ces mêmes conclusions ont été rapportées par Mosley P. (1980) ; Radelet *et al.* (2004) montrant que la relation entre l'aide et la croissance était quasi inexistante. Selon ces chercheurs, l'aide ne favorise pas la croissance pour plusieurs raisons : (i) l'aide est engloutie dans les limousines et les palais présidentiels ; (ii) elle pourrait encourager la corruption; (iii)
l'aide enlève la raison d'accroissement de la productivité du secteur privé ; (iv) l'aide peut entraîner une appréciation de la monnaie et ainsi diminuer la rentabilité de la production des biens échangeables (le syndrome hollandais) ; (vi) l'aide alimentaire peut être à l'origine d'une baisse du prix des produits agricoles et du revenu des producteurs ; (vii) les flux d'aide peuvent réduire l'épargne des particuliers (en influant sur les taux d'intérêt)

et l'épargne publique (en se répercutant sur les recettes de l'État) ; (viii) l'aide peut aider les mauvais gouvernements à se maintenir au pouvoir, ce qui perpétue les mauvaises politiques économiques et retarde les réformes.

*La relation positive entre aide, croissance et pauvreté avec rendement décroissant*

Plusieurs auteurs ont constaté une relation positive entre l'aide et la croissance (par exemple Papenek, 1973; Levy, 1988), ce qui a donné lieu à des échanges animés avec les chercheurs qui avaient conclu à l'absence d'une telle relation (Radelet S. *et al.,* 2004). Hansen H. et Tarp F. (2001) ont mené des études durant les trente années qui précédaient l'an 2000 et avaient abouti aux conclusions suivantes : l'aide accroît l'épargne nationale, l'investissement, elle a un effet positif sur la croissance.

Gomanee *et al*. (2005) suggèrent une influence positive de l'aide sur l'indicateur de développement humain et sur la réduction de la mortalité infantile, effet qui passe par le financement de dépenses publiques favorables aux plus pauvres, par exemple la construction et/ou l'équipement des hôpitaux, routes de dessertes agricoles. Cependant, même si l'effet est positif, elle n'est pas linéaire et cela est dû à la faible capacité d'absorption des pays qui ont reçu les aides (Collier P. et Dollar D. 2002 ; Clemens *et al.,* 2004). Par ailleurs, la plupart d'études récentes qui admettent le rendement décroissant ont conclu en faveur d'une relation positive (Dalgaard *et al.,* 2004 ; Hansen et Tarp, 2004) et que l'aide a un rendement décroissant sur la croissance économique. En effet, dépasser un certain seuil, un dollar d'aide supplémentaire aurait moins d'impact sur la croissance ou la pauvreté que le dollar précédent. Ce seuil se situerait à peu près à 25% du PNB du pays qui reçoit l'aide (Hansen et Tarp , 2004). Clemens et al. (2004) ont conclu que l'aide a un effet absolument nul sur la croissance dès qu'elle atteint 8% du PNB du pays bénéficiaire, et un effet négatif sur la croissance au-delà de ce taux.

***La relation entre l'aide et la croissance est conditionnelle***

Après le développement des modèles *« two-gap »* de Chenery et Strout dans les années 1960, le débat s'était essoufflé. Il a été relancé à la fin des années 1990, lorsque Burnside et Dollar ont fait des publications des résultats pouvant apparaître embarrassants. Burnside et Dollar (1997) ont conclu que l'aide stimulait la croissance uniquement dans les pays qui adoptaient des politiques économiques judicieuses. D'autres chercheurs, ont identifié d'autres caractéristiques susceptibles d'influer sur la relation aide-croissance. Collier et Dehn, (2001) ont indiqué les chocs de prix des exportations alors que (Guillaumont et Chauvet, 2001 ; Amprou, et Chauvet, 2004) ont dévoilé les perturbations climatiques et les termes de l'échange. La conclusion des investigations menées par Collier et Dollar a également montré que la qualité des politiques économiques et la qualité des institutions étaient au centre de l'efficacité de l'aide (Collier P. et Dollar D. 2002). L'attrait de cette approche tient au fait qu'elle peut expliquer pourquoi l'aide semble d'une part, avoir favorisé la croissance dans des pays tels que la Corée, le Botswana, l'Indonésie et, récemment, le Mozambique et l'Ouganda et d'autre part, ne pas avoir stimulé la croissance dans des pays comme l'Haïti, le Libéria, le Congo, la RDC et les Philippines (Radelet *et al.,* 2004).

Benjamin, M. B. ., Jean-Hélène, K. K. ., & Arsène, M. B. . (2021) indiquent que la République démocratique du Congo figure parmi les plus grands pays bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) au monde et est comptée simultanément parmi les pays les plus pauvres du globe avec l'indice de développement humain et le revenu national brut par habitant les plus bas. Cela soulève de sérieuses questions sur l'efficacité de l'APD à promouvoir la croissance économique et à réduire la pauvreté dans le pays. Pour ce faire, les données relatives à l'APD de près de trois décennies (1990 à 2018) ont été triées de bases de données de la Banque Mondiale et de la Banque Centrale du Congo et ces dernières ont été soumises à une analyse économétrique par la méthode de moindre carré ordinaire pour comprendre l'impact de l'APD sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté en RD Congo. Les résultats ont montré qu'après l'an 2000, l'aide publique a connu une reprise fulgurante après une tendance de vache maigre (1990-2000) et celle-ci a contribué à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cependant, l'effet de l'aide sur le niveau de pauvreté ne passe pas par le canal de croissance économique. La croissance ne contribue pas à la réduction de la pauvreté en RD Congo. En réalité, si la croissance peut se réaliser sans forcément entrainer la réduction de la pauvreté, ce qu'il s'agit d'un partage inégalitaire de richesses et/ou de la captation des fruits de la croissance par une élite au détriment du reste de la population. Ces résultats sont bel et bien un signal que le régime de croissance de l'économie congolaise reste

fondamentalement non inclusif et masque de profondes disparités et de la misère au sein de la population. Les auteurs ont proposé des pistes d'amélioration de la gestion de l'aide publique.

### 3.2. Effets de l'APD sur la mobilisation des recettes publiques

La relation entre l'Aide Publique au Développement (APD) et la mobilisation des ressources au Mali fait l'objet d'un débat académique intense. L'aide extérieure agit simultanément comme un catalyseur technique et, sous certaines conditions, comme un facteur de désincitation fiscale (effet d'éviction). Dans le contexte macroéconomique actuel marqué par la réduction de l'aide occidentale, le Mali est confronté à l'impératif de restructurer sa gouvernance fiscale interne.

#### 3.2.1. La Dualité Théorique : Complémentarité vs Éviction

La littérature économique identifie deux canaux principaux par lesquels l'APD affecte les recettes fiscales au Mali :

• **L'effet de renforcement des capacités (Complémentarité) :** L'aide ciblée sur l'assistance technique permet de moderniser les administrations financières (Impôts et Douanes), de digitaliser les systèmes de collecte (tels que le déploiement de téléprocédures) et de former les agents à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

• **L'effet d'atténuation de l'effort fiscal (Éviction) :** À l'inverse, l'octroi massif d'appuis budgétaires non ciblés peut générer un aléa moral. Les ressources extérieures faciles d'accès peuvent inciter l'État à tolérer de larges exonérations fiscales ou à relâcher la pression sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'aide comblant artificiellement les déficits.

#### 3.2.2. Le Contexte Macroéconomique Malien

Historiquement, le Mali présente un ratio de pression fiscale oscillant autour de 12% à 15% du PIB, ce qui demeure en deçà du critère de convergence de l'UEMOA fixé à 20%. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs structurels :

• Une part prépondérante du secteur informel difficilement saisissable par l'impôt.
• Le poids important des exonérations accordées au secteur minier et aux produits de première nécessité.
• La dépendance aux taxes douanières, vulnérables aux chocs logistiques et géopolitiques.

#### 3.2.3. Les Perspectives Actuelles (2024–2026)

La configuration récente montre une accélération de la transition vers la souveraineté budgétaire. Face à la suspension ou à la réorientation des financements de plusieurs bailleurs traditionnels occidentaux, la dynamique s'inverse : l'absence d'aide budgétaire directe agit désormais comme une *contrainte de rigueur obligatoire*, forçant l'administration malienne à rationaliser ses niches fiscales, à optimiser la collecte de la TVA et à élargir l'impôt foncier pour compenser le manque à gagner extérieur.

## 4. Méthodologie

### 1.1 Analyse diagnostic

La methdologie ici retenue consiste à analyser, dans une premier temps les dynamiques des recettes fiscales et de l'APD, dans un second temps à évaluer le seuil de substitution entre recettes fiscales intérieures et recettes fiscales de porte. L'idée consiste à dire que les pays comme le Mali dependent de l'APD, mais aussi des recettes fiscales de porte. La meilleure perspective serait de réduire cette double dépendance.

L'analyse diagnostic repose sur l'appréciation des tendances des recettes fiscales et de l'APD sur une longue période.

### 1.2 Analyse économétrique de la substitution entre recettes fiscales intérieures et recettes fiscales de porte

Dans la littérature empirique, certains auteurs, notamment Gammadigbe, 2022 (cité par Dembélé, 2024), soutiennent une relation positive et significative entre toutes les variables de la transition fiscale et les recettes fiscales totales. Ce dernier a montré qu'une augmentation de 1% du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières entraîne un accroissement des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB de l'ordre de

0,42 dans les pays de l'UEMOA. Il est important de pouvoir apprécier le seuil de substitution entre les recettes fiscales intérieures et les recettes fiscales de porte. Cela permet de savoir si le Mali est dans la dynamique d'une transition fiscale réussie à travers le passage d'une fiscalité internationale à une fiscalité domestique. Ce résultat empirique signifie-t-il que les recettes fiscales intérieures peuvent remplacer l'intégralité des recettes douanières sans perte importante des recettes fiscales totales au Mali ? En d'autres termes, la suppression intégrale des taxes douanières est-elle soutenable à terme ?

Au regard des contraintes liées à l'informalité et à l'étroitesse de l'assiette fiscale intérieure dans les pays en développement, il est évident qu'une telle substitution impacterait significativement la mobilisation des recettes fiscales et le déficit budgétaire au Mali. Existe-t-il un seuil optimal au-delà duquel cette substitution entrave la mobilisation des ressources fiscales au Mali ? L'existence d'un seuil optimal et sa détermination est utile pour les décideurs en termes de politique économique (fiscale, régionale et commerciale). Il pourrait éclairer ces derniers sur les risques de dégradation des recettes fiscales et du déficit budgétaire en raison d'une ouverture commerciale plus poussée avec les projets d'intégration régionale ou continentale ou les vagues de libéralisation du commerce à l'échelle mondiale. Afin de tester cette hypothèse, l'étude s'appuie sur une version non linéaire du modèle des recettes fiscales totales rapportées au PIB, en incluant dans le bloc des variables explicatives un terme quadratique (le carré du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières). Le modèle ainsi estimé se présente comme suit :

$$\boldsymbol{rf_pib_s_t = c + a * rf_{pib-s_{t-i}} + \alpha tf1_t + \beta_a tf1_t^2 + \sum_k \beta_k X_t^k + \varepsilon_t} \qquad \textbf{(1)}$$

Où c représente la constante ; a est le coefficient de la variable pression structurelle retardée ; $\alpha$ le coefficient du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières $\beta_\alpha$ le coefficient du carré du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières, $\beta_k$ avec (k=1, 2, 3) correspondant respectivement aux coefficients des autres variables explicatives de la variable endogène ; $rf_pib_s_t$ mesure les recettes fiscales en du Pib nominal corrigé du cycle conjoncturel ; $rf_pib_s_{t-i}$ mesure les recettes fiscales en du Pib nominal corrigé du cycle conjoncturel retardées ; $tf1_t$ mesure le ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières ; $tf1^2_t$ mesure le carré du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières ; $infl_t$ mesure le taux d'inflation ; $pagri_pib_t$ mesure la part de l'agriculture dans le PIB.
Les données utilisées proviennent essentiellement de la base de données de l'OCDE sur les recettes fiscales en Afrique.

## 5. Résultats

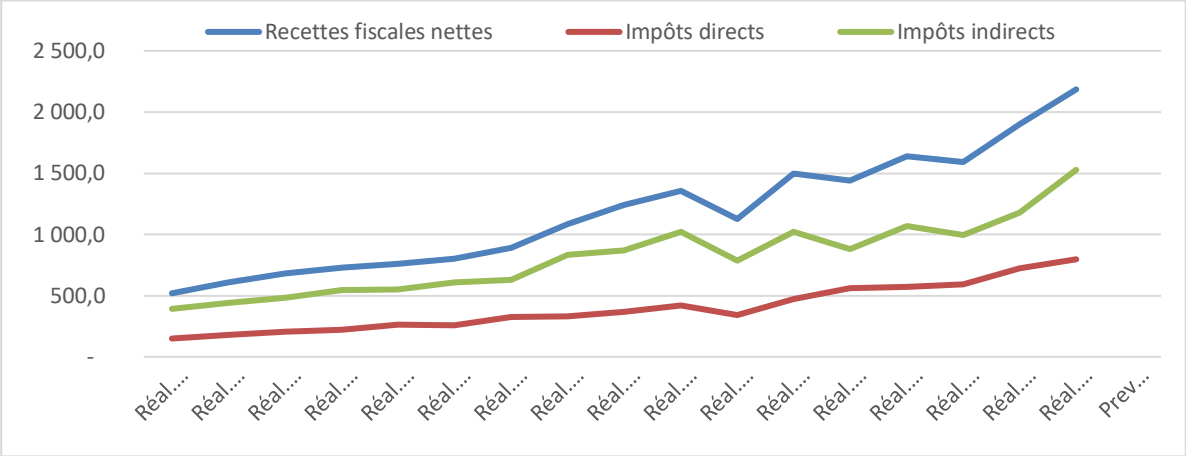
### 5.1. Dynamique des sources de financement du budget de l'Etat

#### 5.1.1. Evolution des recettes fiscales par source

Depuis plus d'une décennie les recettes fiscales ne cessent d'augmenter en Afrique subsaharienne, et tout particulièrement au Mali selon les chiffres fournis par la DGB. Cela est due aux multiples efforts de l'administration fiscale dans la mobilisation de recettes, principalement du fait d'un accroissement de la fiscalité directe et indirecte. La fiscalité indirecte a été renforcée par l'introduction de la TVA. Aussi, la part des recettes tirées de la taxation des importations (fiscalité de porte) dans le PIB a fléchi sous l'effet de l'amélioration des conditions de la libéralisation des échanges. Entre 2008 et 2024, les recettes fiscales nettes n'ont cessé de progresser, dépassant la barre des 2000 milliards de FCFA en 2023, malgré une baisse observée en 2018. Les impôts indirects, avec la TVA en tête, constituent une part plus importante des recettes fiscales. Les performances de l'administration fiscale expliquent l'essentiel de cette dynamique, malgré un contexte marqué par des crises sur la période.
La *Direction Générale des Impôts (D*GI) a réalisé 56,6 % des recettes de l'État en 2024. Sur *une prévision annuelle de* **1 260 milliards de F CFA**, *la DGI a mobilisé* **1 318,604 milliards de FCFA**, *soit un taux de réalisation de* **104,65 %.** *Ce qui représente un écart positif de* **58,604 milliards de FCFA**. *Dans le projet de loi des finances 2025, les prévisions de recettes de la DGI sont fixées à* **1 387 milliards de FCFA**[3]**.**

[3] https://www.dgi.gouv.ml/performance-et-efficience-la-dgi-realise-566-des-recettes-de-letat-en-2024/

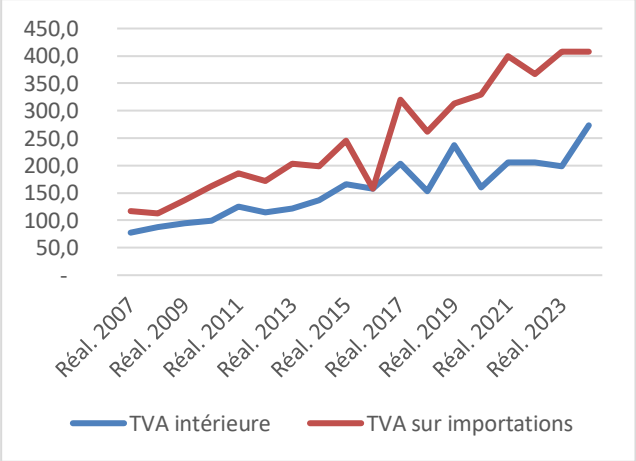
En effet, les fortes dynamiques sont observées après les années de crises (2012/2013 et 2019/2020). La figure ci-après donne l'évolution des recettes fiscales nettes par source.

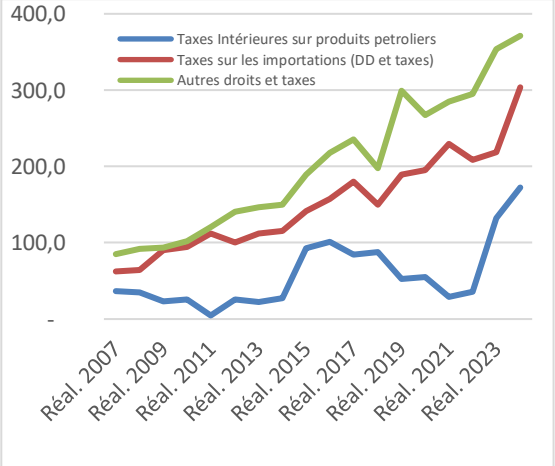



**Source** : à partir des données collectées auprès de la DGB

**Figure 1** : Evolution des recettes fiscales nettes par source

Lorsque l'on tient compte de la décomposition des recettes, on observe que la TVA sur les importations a connu une dynamique importante. Il en est de même que les taxes sur les importations (droits de douane et autres taxes). Les taxes intérieures sur les produits pétroliers ont connu une certaine baisse entre 2015 et 2021, imputable aux mesures de régulation fiscale. La figure ci-dessous donne l'évolution des principaux types de taxes.



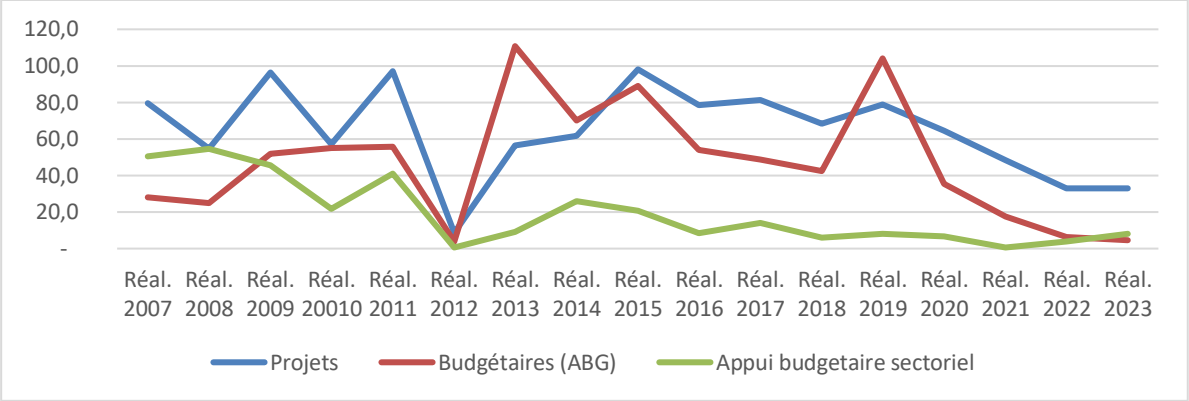

**Source** : à partir des données collectées auprès de la DGB

**Figure 2** : Evolution des principaux types de taxes de 2008 à 2024

### 5.1.2. Evolutions de l'APD par type

Dans la typologie globale de l'APD, on peut distinguer l'aide budgétaire de l'aide projet ; mais aussi les dons des prêts. En termes de formes, on distingue : l'aide matérielle (construction d'infrastructures, fourniture d'équipements, de de denrées alimentaires, etc.), l'aide immatérielle (appui-conseil, assistance technique, formations, bourses d'études, etc.), l'aide financière (octroi de financements sous forme de dons, de subventions ou de prêts à des conditions meilleures que celles du marché, c'est-à-dire les prêts dit concessionnels). L'aide peut être aussi classé en fonction de la nature des instruments d'intervention utilisés par les PTF. En effet, au Mali, les instruments de l'APD ont évolué avec le temps. Entre 2009 et 2012, huit instruments étaient utilisés : (1) ABG - Budget Etat, (2) ABS - Budget Etat, (3) Projet - Budget Etat, (4) Projet - Hors Budget Etat et (4) Projet hors budget d'Etat, (5) Financement direct ONG-Associations, (6) Financement direct secteur privé, (7) Financement direct Collectivités, (8) Assistance technique et 8. Etudes - Assistance Technique. En effet, de 2013 à 2021, les instruments utilisés sont : (a) l'Appui Budgétaire Décentralisé – ABD, (b) l'Appui Budgétaire Général – ABG, (c) l'Appui Budgétaire Sectoriel – ABS, (d) l'Appui projet inscrit au budget d'Etat, (e) l'Appui projet non-inscrit au budget d'Etat. Sur la période 2008 à 2021, l'APD a connu une évolution instable. Les

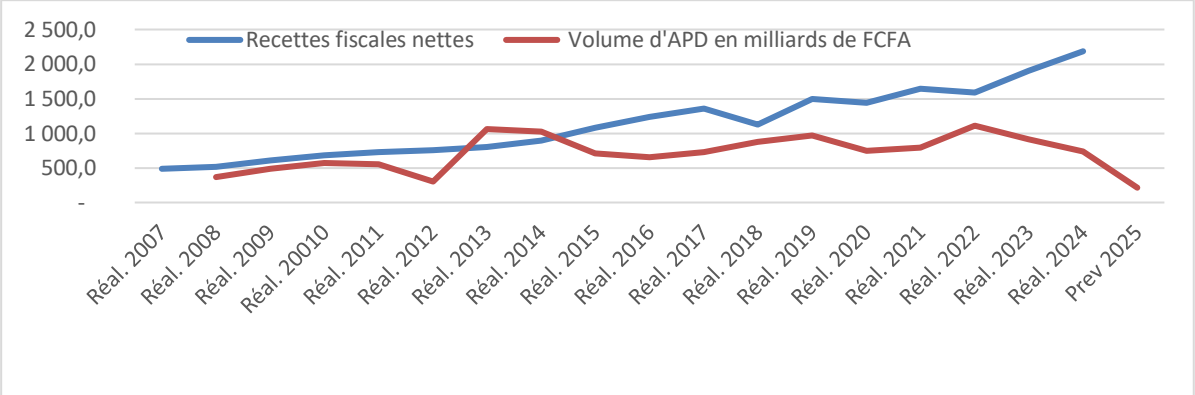
années de fortes augmentations sont 2022 et 2013. Les baisses de l'APD sont consécutives aux années de crise (2012 et 2020). En perspectives, l'APD devrait baisser jusqu'en 2025 (SHA, 2024).
Entre 2007 et 2023, les aides projets, l'ABG et l'ABS ont tous baissé. Cette chute a été particulièrement importante ces dernières années. La figure ci-après donne l'évolution de l'aide projet, de l'AGB et de l'ABS.




**Source** : à partir des données collectées auprès de la DGB
**Figure 3** : Evolution de l'aide projet, de l'ABG et de l'ABS

### 5.1.3. Evolution comparée des recettes fiscales et de l'APD

Bien que complémentaires des recettes fiscales, l'APD a connu ces dernières années une baisse fulgurante du fait des difficultés récurrentes dans les pays donateurs et des conditions de sa mauvaise gestion dans les pays bénéficiaires. L'État du Mali semble avoir concentré ses efforts sur l'amélioration de la performance de l'administration fiscale, en vue de combler ce vide. En effet, les services des impôts ont toujours dépassé ces dernières années leurs objectifs de recettes. Les recettes fiscales ne cessent d'augmenter pendant que le volume de l'APD ne fait que baisser. La forme d'entonnoir que représente les deux dynamiques ne fait que s'agrandir ces dernières années. La figure ci-dessous donne l'évolution comparée des recettes fiscales nettes et du volume de l'APD.




**Source** : à partir des données collectées auprès de la DGB (recettes fiscales nettes) et du SHA (APD)
**Figure 4** : Evolution comparée des recettes fiscales nettes et du volume de l'APD.

### 5.2. Analyse économétrique du seuil de substitution entre RF et APD

Pour estimer le seuil de substitution entre les recettes fiscales intérieures (RFI) et les recettes fiscales de porte (RFP), nous avons utilisé un modèle autorégressif de type ARDL[4]. En effet, les modèles « AutoRegressive Distributed Lag/ARDL », ou « modèles autorégressifs à retards échelonnés ou distribués » en français, sont des modèles dynamiques. Ces derniers ont la particularité de prendre en compte la dynamique temporelle (délai d'ajustement, anticipations, etc.) dans l'explication d'une variable (série chronologique), améliorant ainsi les prévisions et efficacité des politiques (décisions, actions, etc.), contrairement au modèle simple (non dynamique) dont l'explication instantanée (effet immédiat ou non étalé dans le temps) ne restitue qu'une partie de la variation

[4] Jonas Kibala Kuma. Modélisation ARDL, 2018, Test de cointégration aux bornes et Approche de Toda- Yamamoto : éléments de théorie et pratiques sur logiciels. Licence. Congo-Kinshasa. cel- 01766214

de la variable à expliquer (Kuma, 2018). L'estimation de l'équation (1) de détermination du seuil optimal de substitution des recettes douanières par les recettes fiscales intérieures a permis d'obtenir des résultats concluants. Sur le plan de la significativité globale, le coefficient indique que les recettes fiscales en pourcentage du Pib nominal corrigé du cycle conjoncturel est expliqué à environ 94% par le ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières, le carré du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières, le taux d'inflation et la part de l'agriculture dans le PIB. En effet, la probabilité de Fischer associée au coefficient de détermination est de 0.0000. Ce qui signifie que le modèle est globalement significatif (Dembélé et al., 2025).

La significativité des coefficients relatifs à la transition fiscale suggère une relation à deux régimes en forme d'un U renversé entre le ratio de substitution des recettes douanières par les recettes intérieures et les recettes fiscales totales. En effet, le coefficient est respectivement ($\alpha$ = 0,0308597 court terme ; $\alpha$ = 0,10881486 calculé long terme) du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières et le paramètre est respectivement ($\beta_k$= -0,0008874 court terme ; $\beta_k$ = -0,014939552 calculé long terme) du carré de ce ratio sont statistiquement significatifs à un risque d'erreur de 5%. Ce qui veut dire qu'une augmentation de 1% du ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières entraîne un accroissement des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB de l'ordre de 0,03 à court terme et de l'ordre de 0,11 à long terme. En outre, les coefficients associés à l'inflation sont négatifs. Le coefficient n'est pas significatif à court terme (prob = 0,124), mais l'est à long terme à un risque d'erreur de 10 (prob = 0,109). Cela implique qu'une augmentation de 1% du taux d'inflation provoque une baisse des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB de l'ordre de 0,0009 à long terme.
Les coefficients associés à la part de l'agriculture dans le PIB sont négatifs. Le coefficient n'est pas significatif à long terme (prob = 0,635), mais l'est à court terme à un risque d'erreur de 1% (prob = 0,011). Cela traduit qu'un accroissement de 1% de la part de l'agriculture dans le PIB réduit les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB de l'ordre de 0,002 à court terme.
A partir de ces estimations, le niveau optimal du ratio de substitution des recettes douanières par les recettes intérieures est déterminé comme suit :

$$\frac{\partial rf}{\partial TF} = 0 \rightarrow \widehat{TF} = \frac{\alpha}{2\beta_a} \qquad (2)$$

Où $rf$ représente les recettes totales en pourcentage du PIB et $TF$ le ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes fiscales de porte.
A court terme, il ressort que $\boldsymbol{\widehat{TF} = 17{,}3877}$. Notons $RD$ les recettes douanières, $RI$ les recettes fiscales internes et $RF$ les recettes fiscales totales $\boldsymbol{(RF = RD + RI)}$.

$$\frac{RI}{RD} = 17,3877 \rightarrow RF = RD + 17,3877 * RD = 18,3877 * RD \qquad (3)$$

$$\frac{RD}{RF} = \frac{RD}{18,3877 * RD} = 5,44\% \qquad (4)$$

A long terme, $TF$ = 3,6418. Notons $RD$ les recettes douanières, $RI$ les recettes fiscales internes et $RF$ les recettes fiscales totales ($RF = RD + RI$).

$$\frac{RI}{RD} = 3,6418 \rightarrow RF = RD + 3,6418 * RD = 4,6418 * RD \qquad (5)$$

$$\frac{RD}{RF} = \frac{RD}{4,6418 * RD} = 21,54\% \qquad (6)$$

Ce résultat met en lumière une structure optimale des recettes fiscales totales pour le Mali. Cette structure suggère que les contributions des recettes intérieures et douanières devraient respectivement être de 95,56% et 5,44% à court terme et 78,46% et 21,54% à long terme des recettes fiscales totales. Une baisse en dessous de 5,44% à court terme et 21,54% à long terme de la part des recettes douanières dans les recettes totales réduirait ces dernières. Les recettes fiscales de porte ne devraient pas être inférieures respectivement à 5,44% à court

terme et 21,54% à long terme des recettes totales. En d'autres termes, les recettes fiscales intérieures peuvent substituer les recettes douanières jusqu'au seuil maximum de 95,56% (court terme) et 78,46% (long terme) des recettes totales sans que cette dernière ne baisse significativement. Les critères de l'UEMOA stipulent que le ratio des recettes fiscales intérieures sur les recettes douanières devrait être supérieur à 1,5 (UEMOA, 2009b). Nos calculs montrent que ce critère est largement atteint à court (17,4) et à long (3,6) termes. En d'autres termes, les recettes fiscales intérieures doivent être supérieures à 60% des recettes fiscales totales en utilisant les formules 5 et 6. Ce résultat implique qu'une attention particulière soit accordée aux effets de toute nouvelle politique de libéralisation commerciale sur les recettes fiscales. Par ailleurs, les résultats impliquent que la transition fiscale du Mali devrait être accompagnée de politiques visant à lever les contraintes qui pèsent sur l'assiette fiscale intérieure, notamment la part de l'agriculture dans le PIB. Le tableau ci-après retrace les résultats de l'équation d'estimation du seuil de substitution des recettes fiscales de porte par les recettes fiscales intérieures (Dembelé et al., 2025).

***Tableau 1 : Résultats de l'estimation du seuil de substitution des recettes fiscales de porte par les recettes fiscales intérieures***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Significativité globale** | | | Number of obs = 37<br>F (12, 24) = 32.57<br>Prob > F = 0.0000<br>R-squared = 0.9422<br>Adj R-squared = 0.9132<br>Root MSE = 0.0060 | |
| **Périodes** | **Variables** | **Ordre d'intégration** | **Coefficients** | **Probabilités** |
| **Ajustement** | $rf_pib_s_t$ | I(1) | -0,5325394 | 0,000 |
| | $tf1_t$ | I(0) | 0,10881486 | 0,001 |
| **Long terme** | $tf1^2_t$ | I(3) | -0,014939552 | 0,021 |
| | $infl_t$ | I(0) | -0,000942465 | 0,109 |
| | $pagri_pib_t$ | I(4) | -0,000836558 | 0,635 |
| | $tf1_t$ | | 0,0308597 | 0,000 |
| **Court terme** | $tf1^2_t$ | | -0,0008874 | 0,021 |
| | $infl_t$ | | -0,0002673 | 0,124 |
| | $pagri_pib_t$ | | -0,0018663 | 0,011 |
| | Constante | | -0,563632 | 0,007 |

**Source :** DEMBÉLÉ Esaïe, TRAORÉ Dramane Lassana, SANOGO Boubacar (2025)

## 6. Discussions et perspectives

### 6.1. Rationalisation des dépenses fiscales

En absence d'évaluation régulière, les exonérations fiscales font partie des défis actuels de l'administration fiscale en général. La rationalisation d'un ensemble d'exonérations fiscales est plus que nécessaire, car elles tendent à devenir la norme et affaiblissent les administrations fiscales. Le gouvernement devra davantage assurer la promotion d'une fiscalité efficace et équitable, tout en renforçant le tissu économique local susceptible de contribuer à l'accroissement des ressources publiques.

L'évaluation systématiquement des dépenses fiscales les plus importantes permettra de rationaliser les ressources publiques. En effet, les exonérations sont source d'importants manques à gagner, d'une augmentation des risques de corruption. L'absence d'évaluation ne permet pas de juger de l'opportunité du choix entre les divers instruments incitatifs à la disposition des gouvernements (exonération fiscale, subvention budgétaire, abaissement de la pression fiscale de droit commun). Un suivi, devrait permettre d'analyser leur efficacité par rapport aux objectifs attendus et, en les publiant au même titre que les dépenses budgétaires, d'effectuer un arbitrage sur les effets qu'elles sous-tendent. En particulier, l'analyse de l'impact économique et social de ces mesures dérogatoires est indispensable pour permettre à l'Etat de mieux orienter la politique fiscale.

### 6.2. Problème de la gestion de l'aide

Le recours à l'APD est justifié par les besoins de combler le manque de ressources financières à travers les appuis de la coopération internationale. En effet, le Mali dispose d'une politique nationale de gestion de l'aide (PONAGA). Cette politique a comme vision ***« L'aide doit être au service du développement durable. L'objectif ultime de l'aide doit être à terme de se passer de l'aide. L'aide mobilisée doit constituer un coup de pouce/un appoint permettant de compléter efficacement une dynamique amorcée par la partie nationale*** ». La principale mission (2063) : « ***Contribuer à l'horizon 2063 à créer les conditions d'un financement du développement basé principalement sur la mobilisation des ressources internes en utilisant d'ici cette date l'aide publique au développement de la manière la plus efficace possible*** ».

Comme objectif général (2030) : assurer le leadership de l'Etat dans la gouvernance, la coordination, le pilotage stratégique et opérationnel de l'aide pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Les objectifs stratégiques à l'horizon 2030 sont : (i) maintenir un niveau d'aide publique au développement à un niveau égal ou supérieur à 1.*000 milliards de FCFA par an (en valeur constante de 2016) ; (ii) faire porter les appuis budgétaires à au moins 30% de l'aide totale et l'Aide-projet inscrite au Budget d'Etat à 60% de l'aide totale, (iii) limiter le recours à l'endettement extérieur, Mobiliser majoritairement des dons et les orienter vers les secteurs sociaux, Orienter les prêts vers le développement des secteurs productifs, et limiter le recours à l'aide extérieure pour le secteur « Gouvernance » afin de montrer l'engagement de l'Etat à financer les secteurs « régaliens », tout en continuant de mobiliser l'expertise extérieure de haut-niveau nécessaire, (iv) définir un système égalitaire de péréquation territoriale et démographique de l'aide ciblée sur les populations les plus vulnérables, (v) développer les partenariats de coopération décentralisée entre les collectivités locales étrangères et les collectivités locales maliennes, Promouvoir la coopération transfrontalière ainsi que les appuis budgétaires décentralisés*[5].

Etant donné, que la PONAGA vise à renforcer la mobilisation des ressources internes, il y a lieu de l'évaluer et de chercher à savoir si l'aide a contribué à l'atteinte des objectifs de développement du Mali. Il s'agira d'évaluer l'efficacité de l'aide publique au développement en tenant compte de ces différentes composantes. Il est vrai que les données actuelles sur l'APD confirment l'esprit de la vision en termes de mobilisation des ressources internes, mais les objectifs de la PONAGA ne sont pas atteints (l'APD est en dessous de 500 milliards de FCFA), mais une évaluation permettra d'avoir plus de précision sur l'atteinte de tous ses objectifs spécifiques.

### 6.3. Incivisme fiscal

Le contexte actuel de crises multiformes a mis à rude épreuve la capacité de résilience des citoyens. Il est important de rappeler que la promotion du civisme fiscal est un défi permanent de l'administration fiscale. S'il y a incivisme fiscale, il y a de forts risques d'amenuisement des efforts de mobilisations des recettes fiscales, surtout des taxes et des redevances. En effet, plusieurs facteurs peuvent expliquer l'incivisme fiscal. Parmi eux on peut citer : *(i) l'instabilité politique, ii) la non satisfaction des besoins sociaux de base (éducation, santé, infrastructures routières, etc.) par la mauvaise gouvernance publique en matière de dépenses, iii) l'absence de transparence dans les procédures de dépenses publiques, iv) une politique fiscale ciblée : régimes dérogatoires (iniquité fiscale), v) la mauvaise conjoncture économique générale, vi) le poids élevé de l'impôt, et vii) l'environnement économique marqué par la cohabitation du secteur informel et le secteur moderne.*

### 6.4. Perspectives d'une stratégie de financement du développement

Comme le soutien Benjamin Franklin : « ***dans ce monde, rien n'est certain, à part la mort et les impôts »***[6]. Au fil du temps, on constate, de façon générale, un accroissement de la charge fiscale, surtout avec l'introduction récente des taxes sur les opérateurs télécommunications et de mobile money. Les besoins de l'Etat sont récurrents et le secteur des télécommunications représente une source sûre de financement pour son budget. D'autres potentialités fiscales existent et peuvent être exploitées.

[5] https://www.maliapd.org/wp-content/uploads/2018/11/PONAGA-vf.pdf
[6] https://www.fratel.org/documents/2019/11/SARE-Ir%C3%A8ne-Fiscalit%C3%A9.pdf

Selon le FMI, les pays peuvent exploiter leur potentiel fiscal pour financer leurs objectifs de développement à court, moyen et long termes. Le potentiel fiscal inexploité des pays émergents et des pays à faible revenu est considérable, de l'ordre de 8 à 9 % du PIB. Il est matériellement possible d'augmenter de 9 points de pourcentage, le ratio impôts/PIB en réformant le système fiscal et en renforçant les capacités institutionnelles : pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'adopter une approche holistique et institutionnelle axée sur l'amélioration de la politique, de l'administration et de la mise en œuvre juridique des impôts de base. Pour exploiter ce potentiel, les conditions préalables sont nécessaires. Des institutions plus efficaces permettent d'améliorer les capacités de l'État, ce qui accroît la qualité de la conception de l'impôt et son acceptation par les citoyens. Les recettes fiscales pourraient être perçues en incluant une partie de l'économie informelle dans l'économie formelle. Cela passe par une amélioration de la capacité de régulation de l'État[7].

Le contexte de la mondialisation et les objectifs de développement durable contraignent l'État à réunir plus de moyens financiers afin de relever les défis qui s'imposent. Habituellement, ce sont les dons ou prêts des partenaires au développement qui financent les infrastructures et les programmes de développement (dans le budget de l'État les dépenses d'investissements sont environs 4% des dépenses totales). Cependant devant la baisse considérable ces dernières années de l'aide extérieure, il appartient donc au gouvernement de mobiliser des ressources propres.
L'efficience dans la collecte des impôts constitue une préoccupation importante dans la littérature. Elle implique l'existence d'un système de prélèvements obligatoires qui favorise une collecte maximale des recettes fiscales tout en limitant les coûts liés à la taxation, notamment les coûts administratifs associés à la collecte, l'évasion fiscale et l'optimisation fiscale ainsi que le non-respect des obligations fiscales (Slemrod, 1990 ; Alm, 1996). Dans ce cadre, la mise en place de politiques (lois ou réformes) fiscales fiables et une meilleure contribution de l'administration fiscale constituent des moyens déterminants pour une meilleure mobilisation des recettes fiscales. Les institutions, qui fonctionnent efficacement, contribuent à la mobilisation de revenus « pro-fiscaux » (Bird et Martinez-Vazquez, 2008)[8]. La stratégie durable reste la mobilisation des ressources internes. Actuellement, pour le Mali, les ressources intérieures reposent principalement sur les mines, mais dans une certaine mesure sur les produits agricoles (coton notamment), dont le rendement subit la volatilité des cours des matières premières. Il est donc urgent d'opter pour des ressources fiscales internes pérennes et très peu exploitées. Plusieurs d'entre ces ressources fiscales présentent l'avantage d'un rendement et d'une simplicité remarquables tels que la TVA[9]. Toutefois, il y a lieu de mettre en place des mesures d'accompagnement, afin de minimiser les effets d'optimisation fiscale, en sachant que trop d'impôts tuent l'impôt.

## 7. Conclusion

La fiscalité est un des principaux instruments de politique économique dont dispose un gouvernement pour faire aux besoins de financement de son développement. Les données montrent clairement que l'aide est en déclin, comparative aux recettes fiscales qui ne cessent d'augmenter. D'ailleurs, le pays n'a pas encore atteint son potentiel fiscal maximal et dispose de possibilité de mobilisation des recettes fiscales à travers d'autres secteurs comme l'agriculture, l'informel de façon général, les télécommunications et le numérique, l'exploitation minière, le patrimoine immobilier. Il y a une réelle nécessité de politiques économiques ciblées (lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, harmonisation fiscale, etc…) pour renforcer le potentiel fiscal. La politique fiscale est et reste un instrument privilégié pour l'Etat afin de combler les déficits budgétaires en termes de mobilisation des recettes fiscales. Si la PONAGA a pour finalité de renforcer l'efficacité de l'aide, sa mise en œuvre engendrera plusieurs dividendes (financement des fonds spéciaux, financement des projets structurants, etc.)

La fiscalité renforce le consentement à l'impôt. Les citoyens qui paient des taxes exigent en contrepartie des services publics de qualité (santé, éducation, infrastructures) et une transparence de l'État. L'APD tend à déplacer cette obligation de redevabilité vers l'extérieur. Le gouvernement cherche alors davantage à satisfaire les critères des Partenaires Techniques et Financiers bilatéraux et multilatéraux, plutôt que les demandes de sa propre population. L'APD peut financer les infrastructures lourdes ou répondre aux crises humanitaires là où les recettes

[7] https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2023/09/15/Building-Tax-Capacity-in-Developing-Countries-535449
[8] https://cofeb.bceao.int/sites/default/files/2023-02/DER-N-3_2021_DEC.pdf
[9] https://theses.hal.science/tel-04209977v1/file/TCHITARE_2022_archivage.pdf

fiscales intérieures sont insuffisantes. Il devrait servir de catalyseur pour renforcer la performance des administrations fiscales, notamment à travers la digitalisation, la lutte contre les flux financiers illicites, le contrôle fiscal et l'élargissement de l'assiete fiscale via le potentiel disponible. L'APD ne devrait donc pas se substituer aux recettes fiscales, permettant ainsi au pays de s'autofinancer à terme.

D'ailleurs le Mali se trouve dans une dynamique de transition fiscale, dans la mesure où les recettes fiscales intérieures devraient largement se substituer aux recettes fiscales de porte. Ce qui permet au pays de sortir du pied de la double dépendance (APD et recettes fiscales de porte).
La configuration récente montre une accélération de la transition vers la souveraineté budgétaire. Face à la suspension ou à la réorientation des financements de plusieurs bailleurs occidentaux, la dynamique s'inverse. L'absence d'aide budgétaire directe oblige l'administration fiscal malienne à rationaliser ses niches fiscales, à optimiser l'impôt en renforçant l'efficacité fiscale par une meilleure volonté de gestion des dépenses fiscales.

L'élaboration d'une stratégie de financement durable semble nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2063. Pour ce faire, la mobilisation des recettes fiscales est un défi permanent et stratégique pour l'Etat. Au regard du potentiel et de l'effort fiscal, la rationalisation des dépenses fiscales et la promotion du civisme fiscal apparait comme deux leviers importants de la politique fiscale à long terme. Cette stratégie devrait permettre de réduire la dépendance vis-à-vis l'APD et de la dette, en intégrant la dynamique d'une transition fiscale déjà favorable à la substitution entre recettes fiscales intérieures et recettes fiscales de porte. Toute chose qui serait favorable à une rationalisation des choix budgétaires en faveur des investissements de transformation structurelle.

L'élaboration d'une stratégie de financement durable semble nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2063. Pour ce faire, la mobilisation des recettes fiscales est un défi permanent et stratégique pour l'Etat. Au regard du potentiel et de l'effort fiscal, la rationalisation des dépenses fiscales et la promotion du civisme fiscal apparait comme deux leviers importants de la politique fiscale à long terme.

**REFERENCES / BIBLIOGRAPHIE**

1. **BAUER P.T.** (1972), *Dissent on Development: Studies and Debates in Development Economics, Cambridge*, Havard University Press. BEITZ.
2. **Benjamin, M. B. ., Jean-Hélène, K. K. ., & Arsène, M. B. . (2021).** Impact de l'aide publique sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté en République Démocratique du Congo. *Journal of Economics, Finance and Accounting Studies* , *3*(1), 01-10. https://doi.org/10.32996/jefas.2021.3.1.1
3. **Burnside. C. et D. Dollar,** (1987), *« L'Aide, les politiques et la croissance : réexaminer les données probantes »*, Policy Research Paper N° 3251, Banque Mondiale
4. **Chenery H.B., Strout A.M.** (1966), *« Foreign Assistance and Economic Development »*, American Economic Review, 56 (4), p. 679-733.
5. **Clement et al.** (2004), External Debt, Public Investment and Growth in Low-incomes countries, IMF, Working Paper, WP/03/249, december.
6. **Collier P., Dollar D.** (2002), *« Aid Allocation and Poverty Reduction »*, European Economic Review, 46(8), p. 1475-1500.
7. **Dalgaard, C., Hansen, H. et Tarp, F.** (2004), 'On the Empirics of Foreign Aid and Growth', The Economic Journal, Vol. 114, pp. 191–216.
8. **Dazoue Dongue Guy Paulin, Vangvaidi Albert & Baida Angele Louise (2018),** *Analyse Des Fondements Théoriques De L'aide Publique au Développement, Global Journal of HUMAN-SOCIAL SCIENCE:* Economics, Volume 18 Issue 5 Version 1.0.
9. DEMBÉLÉ Esaïe, TRAORÉ Dramane Lassana, SANOGO Boubacar, (2025), « Analyse des effets du ratio recettes fiscales intérieures sur celles de porte sur le solde budgétaire du Mali », Revue Internationale Dônni, Numéro spécial 4, Octobre, p. 321-337.
10. **Easterly, W.,** (2009), *Les pays pauvres sont condamnés à le rester ?* Editions Eyrolles, Paris.

11. **GOMANEE K., GIRMA S. et MORRISSEY O.,** (2005), *« Aid and Growth in Sub Saharan Africa »*, United Nations University, research paper no 2005/60.
12. **Griffin, K.** (1970), *"Foreign Capital, Domestic Savings and Economic Development"*, Bulletin of the Oxford University Institute of Economics and Statistics, vol.32, pp.99-112.
13. **Guillaumont, P. et Chauvet, L.** (2001), *'Aid and Performance : A Reassessment'*, The Journal of Development Studies, Vol. 37, No. 6, pp. 66–92.
14. **HAIDARA Ahmadou Tijani (2025),** Etat des finances publiques au Mali, *Conférence de lancement du processus budgétaire 2026,* Direction Générale du Budget (DGB), 27 février
15. https://cofeb.bceao.int/sites/default/files/2023-02/DER-N-3_2021_DEC.pdf
16. https://www.dgi.gouv.ml/performance-et-efficience-la-dgi-realise-566-des-recettes-de-letat-en-2024/
17. https://www.fratel.org/documents/2019/11/SARE-Ir%C3%A8ne-Fiscalit%C3%A9.pdf
18. https://www.imf.org/en/Publications/Staff-Discussion-Notes/Issues/2023/09/15/Building-Tax-Capacity-in-Developing-Countries-535449
19. https://www.maliapd.org/wp-content/uploads/2018/11/PONAGA-vf.pdf
20. **KONE Djakaridja, & Jean Baptiste Tiémélé. (2024),** *Analyse du potentiel et de l'efficience fiscale douanière des pays membre de l'UEMOA,* Journal of Economics, Finance and Management (JEFM), 3(4), 1037–1052. https://doi.org/10.5281/zenodo.13732422
21. **Levy, V**. (1988), *"Aid and Growth in Sub-Saharan Africa: The Recent Experience"*, The European Economic Review, vol.32, pp17-95.

22. **Mosley, P.** (1980), "Aid, savings and growth revisited," Oxford Bulletin of Economics and Statistics, vol.42, no.2, p.79–95.
23. **Moyo D.** (2009*), L'aide fatale : les ravages d'une aide inutile et de nouvelles solutions pour l'Afrique,* Paris : JC Lattès, 252 p.
24. **Nimonka Bayale (2019),** Effet de l'aide publique au développement sur la mobilisation des ressources fiscales dans les pays de l'UEMOA. hal-02021939 : hal.science/hal-02021939/document

25. **NURSKE R**. (1953), *Problem of Capital Formation in Underdeveloped Countries*, New York, Oxford University Press.
26. **Papanek, G.** (1972), "*The Effects of Aid and Other Resources Transfers on Savings and Growth in Less Developed Countries*", Economic Journal, Vol.82, pp934-50.

27. **PONAGA**, (2016), *Document de la Politique Nationale de Gestion de l'Aide au Mali*, 62p
28. **RADELET S,** (2004), *« Aid effectiveness and the Millenium Developpment Goals »*, Center for Global Development, working paper number 39.
29. **RADELET S, CLEMENS M. et BHAVNANI R,** (2004), *« Aide et croissance : débat en cours et données nouvelles »* Center for Global Development, février, 24 p.
30. **Rosenstein-Rodan P.N.** (1961), *« International aid for underdeveloped countries »*, Review of Economics and Statistics, Vol.23, No.2, pp. 107-138.
31. **ROSTOW W.W.** (1943) *The Stages of Economic Growth: A Non-Communist Manifesto*, Cambridge University Press.

32. **Sachs, Jeffery, and Andrew Warner** (2005), *"Economic reform and the process of global integration,"* Brooking Papers on Economic Activity, 1, pp 1–118.
33. **Yahyaoui, I., & Bouchoucha**, **N,** (2016), *Foreign Aid-Growth Nexus in Africa : Do Institutions Matter ?* Journal of the Knowledge Economy, January. https://doi.org/10.1007/s13132-020-00638-0
34. **YAO, J-P.A. (2023),** *« Evaluation du potentiel et de l'effort fiscal en Afrique subsaharienne : cas des pays de l'UEMOA »*, Revue "Repères et Perspectives Economiques", Vol. 7, N° 1 / mars 2023, mis en ligne le 31 mars :

35. **ZABSONRE.Z. et DIAL.M.L. (2023).** *« Les déterminants de l'effort fiscal dans les pays de l'UEMOA »,* Revue Française d'Economie et de Gestion « Volume 4 : Numéro 7 » pp : 231 – 254